



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

billets de banque

Question écrite n° 43613

Texte de la question

M. Pascal Popelin attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'usage toujours en cours des billets de 500 euros. Alors que ceux-ci sont très peu utilisés quotidiennement par la population, les billets de 500 euros sont employés de manière récurrente à des fins illégales. Certains pays, tel que la Grande-Bretagne, ont même interdit leur utilisation sur leur territoire. Plusieurs États ont d'ores et déjà supprimés leurs billets comportant une valeur trop élevée : le billet de 500 dollars américain dès 1969 et celui de 1 000 dollars canadien en l'an 2000. Le développement actuel des moyens de paiement rend ces billets inutiles pour un usage régulier. De nombreux organismes de lutte contre la fraude fiscale et le blanchiment, dont l'organisme Tracfin, recommandent d'ailleurs de supprimer le billet de 500 euros. Aussi, il souhaiterait savoir si le gouvernement entend soutenir cette évolution dans la zone euro.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Popelin](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43613

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12261

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)